

LA RÉMUNÉRATION DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE EN 2020

En 2020, un militaire de la gendarmerie, hors élèves, volontaires et réservistes, perçoit en moyenne 2 838 euros nets par mois en équivalent temps plein. En euros constants, sur l'ensemble de cette population, la solde nette moyenne augmente de +3,1 % en 2020. Pour les gendarmes présents toute l'année en 2019 et en 2020, la solde nette moyenne augmente de +5,4 % en euros constants. Cette hausse s'explique par les revalorisations de grilles indiciaires dans le cadre du protocole « *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* » (PPCR), la revalorisation de certaines primes (ISSP, allocation de mission judiciaire) et l'instauration de la prime exceptionnelle dite « *Prime Covid19* ». Les disparités de soldes nettes restent stables chez les sous-officiers, mais se réduisent chez les officiers, notamment du fait d'une revalorisation des grilles indiciaires des officiers subalternes au 1^{er} janvier 2020.

UN NOMBRE DE MILITAIRES DE GENDARMERIE EN LÉGÈRE CROISSANCE

Les effectifs physiques des militaires de gendarmerie sont en progression modérée de +0,6 % et ce dans un contexte de renforcement des effectifs des forces de sécurité intérieure. En équivalent temps plein (ETP), les effectifs augmentent de +343 militaires, soit une croissance de +0,4 % (Figure 1). Le Président de la République s'est en effet engagé à créer 10 000 emplois⁽¹⁾ sur la période 2018-2022 pour renforcer les deux forces de sécurité intérieure, à hauteur +2 500 emplois pour la gendarmerie nationale. Les corps de sous-officiers (SOG, CSTAGN) bénéficient le plus de ce plan de recrutement, puisque qu'au 31 décembre 2020, ils sont 401 ETP de plus qu'en 2019. Dans le cadre de ce plan quinquennal les effectifs de sous-officiers de la gendarmerie nationale devraient continuer de croître en 2021 et 2022.

Charles PEROUMAL
Chargé d'études statistiques
à L'Observatoire Économique de la Défense



Figure 1 : Évolution des effectifs des militaires de la gendarmerie par corps

Effectifs physiques, %, etp, %

Corps	Effectifs physiques au 31 décembre			Effectifs ETP			
	2019	2020	Évolution 2019-2020 (%)	2019	2020	Évolution 2019-2020 (%)	Structure des effectifs (%)
Officiers	6 391	6 393	+0,0	6 508	6 464	-0,7	6,7
Sous-Officiers	74 290	74 993	+0,9	75 440	75 841	+0,5	78,3
Volontaires	12 638	12 830	+1,5	10 962	10 946	-0,1	11,3
Élèves	4 720	4 380	-7,2	3 662	3 663	+0,0	3,8
Ensemble	98 039	98 596	+0,6	96 571	96 914	+0,4	100,0

ETP : Équivalents temps plein.

Note de lecture : Les officiers des corps de gendarmerie sont 6 393 au 31 décembre 2020. Au cours de l'année 2020, les emplois d'officiers décomptés s'élevaient à 6 464 en équivalents temps plein. La catégorie (officier, sous-officier, volontaires ou élève) correspond à la catégorie d'appartenance à la dernière période travaillée de l'année.

Champ : Militaires de la gendarmerie hors réservistes.

Sources : RAE-G 2019 révisé, RAE-G 2020, OED.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

(1) Projet de loi de finances pour 2021 : Sécurités (Tome 12), Henry Leroy (Sénateur).

UNE SOLDE NETTE MENSUELLE DE 2 838 EUROS

En 2020, la solde mensuelle nette moyenne d'un militaire de la gendarmerie est de 2 838 €, contre 2 739 € en 2019, soit une augmentation de +3,6 % (soit encore +99 € par mois). En euros constants, cette hausse est de +3,1 %. La hausse est plus marquée pour les sous-officiers, avec une progression de la solde nette moyenne de +3,8 % en euros courants. La solde mensuelle nette moyenne augmente de +2,5 % pour les officiers en euros courants (**Figure 2**).

Figure 2 : Évolution des soldes moyennes par corps entre 2019 et 2020

Etp, euros courants, %

	Effectifs en ETP en 2020	Structure des effectifs en ETP en 2020 (%)	Solde brute		Solde nette	
			2020	Évolution 2019-2020 (%)	2020	Évolution 2019-2020 (%)
Officiers	6 464	7,9	5 580	+2,5	4 517	+2,5
Sous-Officiers	75 841	92,1	3 360	+3,6	2 694	+3,8
Ensemble	82 305	100,0	3 535	+3,4	2 838	+3,6

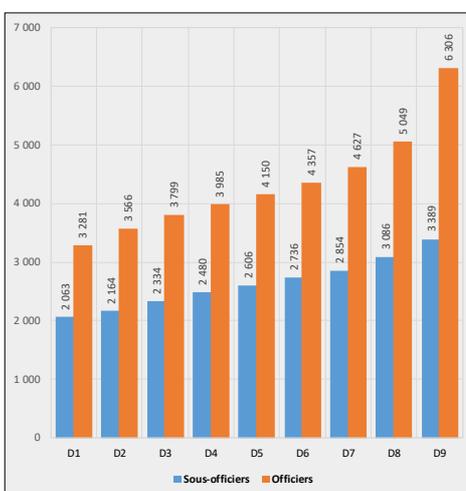
Champ : Militaires de la gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.

Sources : RAE-G 2019 révisé, RAE-G 2020, OED.

UNE RÉDUCTION DES DISPARITÉS SALARIALES

Les 10 % des sous-officiers en équivalent temps plein les moins bien rémunérés, perçoivent au plus 2 063 € nets par mois (1^{er} décile ou D1), alors que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 3 389 € (9^{ème} décile ou D9) (**Figure 3**).

Figure 3 : Distribution des soldes nettes par corps en 2020



Champ : personnel militaire de la gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.

Source : RAE-G 2020, OED.

L'écart interdécile (rapport interdécile D9/D1), qui mesure l'éventail des rémunérations, est de 1,64 pour les sous-officiers et de 1,92 pour les officiers. Cet indicateur est passé chez les officiers de 1,97 en 2019 à 1,92 en 2020. Cette réduction de l'éventail des soldes nettes est imputable à l'évolution plus rapide des premiers déciles de rémunération entre 2019 et 2020 (**Figure 4**). En effet, chez les officiers de gendarmerie et du corps technique et administratif, les grilles indiciaires des grades de sous-lieutenant à chef d'escadron et commandant (hors classe fonctionnelle) ont été revalorisées au 1^{er} janvier 2020.

Figure 4 : Évolution de la distribution des soldes nettes par corps en 2020

Euros courants, %

	Officiers		Sous-officiers	
	2020	Évolution (2019-2020)	2020	Évolution (2019-2020)
1 ^{er} décile (D1)	3 281	+3,7	2 063	+4,0
2 ^{ème} décile	3 566	+4,2	2 164	+4,2
3 ^{ème} décile	3 799	+4,2	2 334	+4,0
4 ^{ème} décile	3 985	+3,5	2 480	+4,2
5 ^{ème} décile (médiane)	4 150	+3,1	2 606	+4,1
6 ^{ème} décile	4 357	+2,1	2 736	+3,8
7 ^{ème} décile	4 627	+1,4	2 854	+3,6
8 ^{ème} décile	5 049	+0,9	3 086	+3,3
9 ^{ème} décile (D9)	6 306	+1,3	3 389	+3,9
D9/D1	1,92	-0,05	1,64	-0,00
Moyenne	4 517	+2,5	2 694	+3,8

Champ : personnel militaire de la gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.

Sources : RAE-G 2019 révisé, RAE-G 2020, OED.

UNE HAUSSE DES PRIMES QUI CONTRIBUE À L'AUGMENTATION DE LA SOLDE NETTE

La solde brute moyenne se compose du traitement brut ou solde indiciaire, du complément de solde (indemnités de résidence et supplément familial, hors NBI) et des primes et indemnités. Entre 2019 et 2020, la solde indiciaire progresse de +1,5 % en euros courants. La solde brute augmente de +3,4 %, sous l'effet d'une hausse des primes et indemnités de +6,6 % (Figure 5). La solde nette se déduit du salaire brut en retranchant les cotisations. Les cotisations (hors mutuelle) augmentant de +2,8 % entre 2019 et 2020, la hausse de la solde nette est de +3,6 %. La croissance de la solde indiciaire moyenne s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du protocole « *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* » (PPCR).

Le montant des primes et indemnités a évolué à la hausse, d'une part du fait de l'augmentation de la solde indiciaire via le mécanisme d'indexation de certaines primes, d'autre part suite à plusieurs mesures :

- la revalorisation de l'allocation de mission judiciaire de la gendarmerie (AMJGEND), dont le montant mensuel a été relevé de 30 euros au 1^{er} janvier 2020 pour les sous-officiers de gendarmerie ;
- la revalorisation du taux de l'indemnité de sujétions spéciales police (ISSP) d'un demi-point au 1^{er} janvier 2020 ;
- l'instauration d'une prime exceptionnelle, dite « prime Covid », pour les agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid19.

Le salaire net augmente aussi avec le montant des indemnités versées liées à la situation familiale. Les personnels féminins ont moins d'enfants par foyer que les personnels masculins, 0,66 enfant par foyer, contre 0,76 enfant pour les personnels masculins. Les différences sont plus importantes chez les officiers, dont les hommes ont en moyenne 1,5 enfants par foyer, contre 0,7 enfant pour les femmes.

La rémunération nette moyenne des personnels féminins présents du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 (RMPP), prélèvement à la source déduit, progresse de +3,4 %. La rémunération des personnels féminins progresse avec le corps d'appartenance. Elle est +5,9 % chez les officiers, de +3,0 % chez les sous-officiers, et +1,4 % chez les militaires du rang (Figure 5).

Figure 5 : Évolution de la structure de la solde moyenne entre 2019 et 2020
Euros courants, euros constants, %

	Solde annuelle moyenne (euros courants)		Évolution 2019-2020 (%)	
	2019	2020	Euros courants	Euros constants
Solde brute (a)*	3 417	3 535	+3,4	+2,9
Traitement brut (solde indiciaire)	2 009	2 039	+1,5	+1,0
Complément de solde**	47	47	-1,5	-2,0
Primes et indemnités***	1 360	1 450	+6,6	+6,0
Cotisations(b) hors mutuelle	679	697	+2,8	+2,3
Solde nette = (a) - (b), hors mutuelle et avant PAS	2 739	2 838	+3,6	+3,1
Effectifs ETPT	81 948	82 305	+0,4	+0,2

* Hors NBI et hors pécule.
** Indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI.
*** y compris IJAT hors indemnité de résidence et supplément familial de solde.
Note : Inflation y compris tabac.
Champ : personnel militaire de la gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.
Sources : RAE-G 2019 révisé, RAE-G 2020, OED.

UNE PART DES PRIMES DANS LA SOLDE BRUTE PLUS FAIBLE DANS LES CORPS MILITAIRES DE SOUTIEN

Si les montants moyens des soldes indiciaires sont proches entre d'une part, le corps des officiers de gendarmerie (OG) et les officiers du corps administratif et technique (OCTA), et d'autre part le corps des sous-officiers de gendarmerie (SOG) et les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN), le niveau de primes est sensiblement plus élevé pour les corps OG et SOG.

La part des primes dans la solde brute est ainsi en 2020, de 41,3 % chez SOG et de 29,6 % chez CSTAGN, soit un écart de 11,7 points. Cet écart est de 10,3 points entre les OG (43,9 %) et OCTA (33,6 %) (**Figure 6**).

L'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP) est versée exclusivement aux officiers et sous-officiers de gendarmerie (OG, SOG). Le taux de l'ISSP est décroissant avec le grade. Il est de 21,5 % pour les grades de colonel et de 28,5 % pour les sous-officiers.

Cette indemnité représente respectivement 13,4 % et 16 % de la solde brute pour les officiers et sous-officiers de gendarmerie.

Figure 6 : Structure de la solde moyenne par corps en 2020

Euros courants

	Corps			
	OG	OCTA	SOG	CSTAGN
Solde brute (a)*	5 681	4 575	3 401	2 752
Traitement brut (solde indiciaire)	3 084	2 936	1 954	1 891
Complément de solde**	103	104	42	46
Primes et indemnités***	2 494	1 535	1 405	815
Cotisations (b) hors mutuelle	1 090	793	678	487
Solde nette = (a) - (b), hors mutuelle et avant PAS	4 591	3 782	2 723	2 265
Taux de primes dans la solde brute	43,9	33,6	41,3	29,6
Effectifs ETP	5 884,7	579,0	71 055,9	4 785,5

* Hors NBI et hors pécule.

** Indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI.

*** y compris IJAT hors indemnité de résidence et supplément familial de solde.

Champ : personnel militaire de la gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.

Sources : RAE-G 2019 révisé, RAE-G 2020, OED.

UNE RMPP NETTE QUI PROGRESSE DE +5,4 % EN 2020

La rémunération moyenne des personnels en place nette⁽²⁾ (RMPP) augmente de +5,9 % en euros courants et de +5,4 % en euros constants entre 2019 et 2020. La progression est plus rapide chez les sous-officiers (+5,6 %), que chez les officiers (+4,4 %).

Cette progression reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières. Au cours de l'année 2020, un officier sur deux a changé d'échelon (50,5 %), alors que 30 % des sous-officiers était dans ce cas. Les officiers sont également plus nombreux à avoir changé de grade⁽³⁾, puisqu'ils sont 14,2 % dans ce cas et 11,8 % pour les sous-officiers.

Figure 7 : Évolution de la RMPP entre 2019 et 2020

Effectifs physiques, euros constants, %

	Effectifs physiques en 2020	Structure des effectifs en 2020 (%)	RMPP brute		RMPP nette	
			2020	Évolution 2019-2020 (%)	2020	Évolution 2019-2020 (%)
Officiers	6 011	7,8	5 667	+4,4	4 587	+4,4
Sous-Officiers	71 356	92,2	3 418	+5,4	2 742	+5,6
Ensemble	77 367	100,0	3 593	+5,2	2 885	+5,4

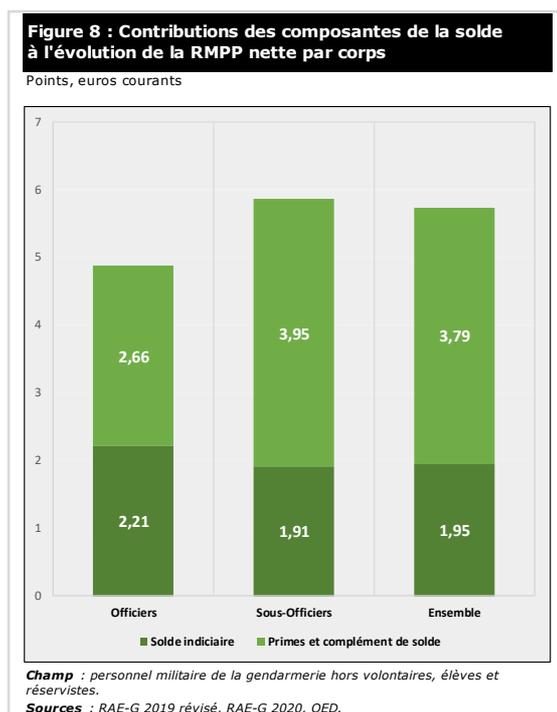
Champ : personnel militaire de la gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.

Sources : RAE-G 2019 révisé, RAE-G 2020, OED.

(2) La rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) mesure les rémunérations des personnels militaires de gendarmerie présents sur l'ensemble de l'année 2019 et 2020, hors élèves volontaires et réservistes. Cette rémunération ne prend pas en compte les militaires entrants en cours d'année 2019 et 2020 (comme les militaires sortant d'école de gendarmerie), ni les militaires sortants en 2020 (par exemple les départs en retraite).

(3) Les changements de classe (normale, fonctionnelle) sont décomptés ici comme des changements de grade.

La solde indiciaire contribue à hauteur de 2,2 points à l'évolution de la RMPP nette des officiers et pour 1,9 points à celle des sous-officiers. L'impact des primes contribue plus fortement à expliquer l'évolution positive de la RMPP nette des sous-officiers entre 2019 et 2020, puisqu'elles contribuent presque à hauteur de 4 points à l'évolution de la solde nette (**Figure 8**).



RÉVISION DES RÉSULTATS DU RAE-G 2019

Les statistiques produites sur les rémunérations des personnels militaires de la gendarmerie en 2019, ont été élaborées à partir des données individuelles du RAE-G 2019, fournies par la DGGN à l'OED fin août 2020.

Elles ont servi à alimenter :

- l'EcoDef *Statistiques*, n° 171, « La rémunération des militaires de la gendarmerie en 2019 », Charles PEROUMAL, décembre 2020 ;
- les tableaux fournis pour la revue annuelle de la condition militaire, transmis au HCECM le 5 novembre 2020.

La transmission d'un tableau de correspondance entre les agrégats demandés par l'OED et les primes au format Medrofim utilisées par la DGGN, fin février 2021, a permis de détecter un certain nombre de primes manquantes, ainsi que des doubles-comptes dans les données initialement transmises.

Une nouvelle transmission des données individuelles du RAE-G 2019 a été fournie par la DGGN à l'OED en juin 2021, avec pour conséquence une réévaluation de la solde brute moyenne annuelle des militaires de la gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes de +2 115€.

Cette réévaluation de la solde brute provient d'une réévaluation :

- à la hausse du montant des primes (hors compléments de solde) de +2 168 € ;
- à la hausse du montant des cotisations de +154 € ;
- à la baisse du traitement indiciaire de -62€.

Figure 9 : Éléments de la solde moyenne annualisée 2019 avant et après révision

€, %

Éléments	Solde annuelle moyenne (euros)		Écarts	
	2019 avant révision euros	2019 après révision euros	euros	%
Solde brute (a) *	38 893	41 008	+2 115	+5,4
Traitement brut (solde indiciaire)	24 174	24 112	-62	-0,3
(indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI)	561	570	+9	+1,6
(y compris IJAT hors indemnité de résidence et	14 158	16 326	+2 168	+15,3
Cotisations (b) hors mutuelle	7 989	8 143	+154	+1,9
Solde nette = (a) - (b), hors mutuelle et avant PAS	30 904	32 864	+1 960	+6,3

(*) Hors NBI et hors pécule.

Champ : personnel militaire de la gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.

Sources : RAE-G 2019, avant et après révision, OED.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les rémunérations sont calculées sur un périmètre hors élèves, volontaires et réservistes sauf lorsque précisé autrement (**Figures 1 et 3**). Les effectifs sont arrêtés au 31 décembre 2019 et 2020. Les données ont également été « winsorisées » à 0,1 %, ce qui signifie que les 0,1 % des rémunérations les plus faibles et les 0,1 % des rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

DÉFINITIONS

• **Solde mensuelle nette** : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire. Les différences, moyennes ou médianes de rémunérations entre hommes et femmes sont calculées comme étant la différence de rémunération mensuelle nette des femmes, rapportée à la rémunération mensuelle nette des hommes.

• **Part des primes / part des prélèvements** : la part des primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part des prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la sécurité sociale).

• **Déciles / médiane** : le $x^{\text{ième}}$ quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux : x % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur, $100 - x$ % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10^{ème}, 20^{ème}, ..., 90^{ème} quantiles (9 au total). La médiane est le 5^{ème} décile ou le 50^{ème} quantile, il divise la population en deux parts égales.

RAE-G

Le Recensement des Agents de l'État – Gendarmes (RAE-G⁽⁴⁾) est alimenté à partir des données issues du système d'informations des ressources humaines Agorha⁽⁵⁾ (Application de Gestion de l'Organisation et des Ressources Humaines) de la DGGN. Avant 2019, le calcul de la solde était confié au ministère des Armées et nécessitait une double saisie des données RH dans les calculateurs PSIDI pour le personnel d'active et DIRES pour les réservistes.

(4) Créé par le décret n° 2012-895 du 19 juillet 2012.

(5) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1566/presentation>

POUR ALLER PLUS LOIN

- PEROUMAL C., « *La rémunération des militaires de la gendarmerie en 2019* », *EcoDef Statistiques*, n° 171, OED, décembre 2020.
- LEPINE F.-X., « *La rémunération des personnels militaires en 2020* », *EcoDef Statistiques*, n° 190, OED, septembre 2021.
- *Note de révision des résultats du RAE-G 2019*, OED ; septembre 2021.
- RAE-G 2020, Rapport qualité, OED, septembre 2021.

A PARAÎTRE

Les départs en retraite des gendarmes en 2020 – EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : EcoDef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga